

# Politique de la ville : financement 2022 des associations nationales



© 2022 Les Echos Publishing

Les pouvoirs publics lancent la campagne 2022 de [demande de subvention](#) pour les associations nationales qui contribuent à l'animation et à la qualification des acteurs de terrain ou qui conduisent des projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette année, sont subventionnés en priorité les projets portant sur :

- la réussite éducative et scolaire dès le plus jeune âge, la persévérance scolaire, les actions de tutorat et d'accompagnement des jeunes publics pour leur émancipation ;
- l'émancipation (accès aux droits, aux pratiques culturelles et sportives, à la santé), la promotion de la citoyenneté et le renforcement du lien social, notamment par la médiation sociale (aller-vers, occupation de l'espace public le soir et le week-end, mobilité) ;
- l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et les actions en faveur du développement économique (promotion de l'esprit d'entreprise, mise en réseau des acteurs économiques du territoire, appui aux modèles économiques innovants, etc.) ;
- l'amélioration du cadre de vie (animation des espaces publics et coconstruction d'actions renforçant l'appropriation du territoire par ses habitants et la valorisation de l'image

des quartiers).

**À savoir** : les projets associatifs doivent inclure des objectifs de promotion de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes.

Les associations doivent envoyer leur demande de subvention via le [portail Dauphin](#) au plus tard le 13 mai 2022.

© 2022 Les Echos Publishing